# CONVENTION D'OCCUPATION PAR UN UTILISATEUR PRIVÉ

**ENTRE**

**L'asbl HOCUS POCUS LA HULPE**
Représentée par : BOURGOIS Christophe, Président & Thalie Devosse, Vice-Présidente
Adresse du Siège social : Avenue des Combattants, 168 - 1332 Genval
Téléphone : 0473 80 23 28
e-mail : info@hocuspocus-asbl.be
N° d'entreprise: 0675.395.459
**ci-après dénommée l'ASBL**

**Et**
l'utilisateur en situation de handicap, représenté le cas échéant par la personne accompagnante ou son représentant légal, dont les coordonnées sont reprises ci-dessous, **ci-après dénommés l'utilisateur et son représentant,**

## PERSONNE (ADULTE OU ENFANT) EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE GRAVE :

Nom & Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal & Localité : .....

Téléphone / GSM : .....

N° registre national : _ _ _ _ _ _ - _ _ _ - _ _

e-mail : .....

Description du handicap ou de la maladie et du degré d'autonomie :

.....

.....

Je certifie peser moins de 130 kg(*) : OUI - NON (*) biffer la mention inutile

## PERSONNE ACCOMPAGNANTE OU REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom & Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal & Localité : .....

Téléphone / GSM : .....

N° registre national : _ _ _ _ _ _ - _ _ _ - _ _

e-mail : .....

## RÉSERVATION & COURRIER :

À qui devons-nous transmettre les informations futures (paramètres du compte, courrier divers...) ?
Personne PMR / Personne accompagnante (*Biffer la mention inutile*)

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1**
La présente convention fixe les conditions particulières de mise à disposition de la piscine adaptée de l'ASBL située rue Gaston Bary 65 à 1310 La Hulpe au bénéfice d'enfants ou d'adultes de grande dépendance, dans un but sportif, récréatif et thérapeutique. L'utilisateur et son représentant s'engagent à respecter la présente convention en tous points et à faire respecter par tous les utilisateurs qui les accompagnent le « Règlement de l'utilisateur » (cf p 3 & 4).

**Article 2**
L'ASBL confirme qu'elle a préalablement agréé l'utilisateur en tant qu'utilisateur régulier de la piscine adaptée. À ce titre, l'ASBL mettra la piscine adaptée à la disposition de l'utilisateur et ses proches selon les modalités de paiement, de réservation et d'utilisation déterminées ci-dessous.

**Article 3**
Les plages horaires ne sont ouvertes à l'utilisateur que selon les disponibilités présentées dans l'agenda en ligne. L'utilisateur ou son représentant doit réserver et payer d'avance sa plage horaire privative, en sélectionnant le nombre total de nageurs (utilisateurs + accompagnants), via le site internet www.hocuspocus-asbl.be ou, exceptionnellement, par téléphone. La réservation donne accès à un seul vestiaire au plus tôt 20 minutes avant l'heure réservée et jusqu'à 20 minutes après l'heure réservée (heure limite de sortie du bassin).
Si un ou plusieurs nageurs supplémentaires souhaitent se joindre à la séance réservée, il est nécessaire d'en faire la demande par email à l'adresse tdevosse@hocuspocus-asbl.be au plus tard 24h au préalable et de s'acquitter du montant complémentaire de 5€ par nageur supplémentaire, selon les modalités précisées par l'asbl. Si ce délai n'est pas respecté, le complément à régler sera de 7,5€ pour chaque nageur supplémentaire, à régler selon les modalités précisées par l'asbl.
L'utilisateur et son représentant s'engagent à respecter l'occupation de maximum 10 personnes dans l'eau lors d'une même plage horaire. En aucun cas, les proches de l'utilisateur ne peuvent occuper la piscine en l'absence de l'utilisateur au nom duquel le compte utilisateur a été ouvert.

**Article 4**
Le tarif horaire pour l'utilisation privative de la piscine adaptée est défini sur le site internet de l'asbl. Ce montant sera révisé chaque année. En cas d'inoccupation de la plage horaire réservée, la prestation restera due, mais l'utilisateur s'engage à en avertir l'ASBL au moins 24h à l'avance afin d'éviter le déplacement inutile des éventuels bénévoles se chargeant de l'accueil.

**Article 5**
En fin de séance, l'utilisateur éteindra systématiquement les animations aquatiques et les éclairages dans et autour du bassin. Les portes des vestiaires seront maintenues fermées pendant et après la séance afin d'éviter les pertes de chaleur. L'asbl se réserve le droit de facturer un supplément de 10€ en cas de non-respect de ces consignes.

**Article 6**
L'ASBL ne met pas de maître-nageur à la disposition des usagers. Les enfants et adultes de grande dépendance restent sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant.
Pour des raisons de sécurité, les personnes en situation de handicap **non autonomes** doivent être accompagnées d'au moins deux personnes adultes valides (dont une peut rester au bord de l'eau). Les personnes en situation de handicap **autonomes** peuvent accéder à la piscine à condition d'être accompagnée d'au moins une personne adulte valide. La piscine décline toute responsabilité en cas d'accident suite au non-respect de cette condition d'encadrement.

**Article 7**
La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut le résilier moyennant un préavis d'au moins 3 mois.

Fait à La Hulpe, le ……/……/2025

Après avoir pris connaissance de ce document complété par vos soins, les responsables de l'asbl Hocus Pocus reprendront contact avec vous pour vous informer de **l'acceptation** de votre demande à accéder à la piscine. Un exemplaire signé de la présente convention vous sera envoyée. Un **compte utilisateur** sera créé dont les paramètres vous seront transmis par email. Ce compte est requis pour la réservation en ligne notre site internet.

Pour l'ASBL
*(NOM Prénom, signature*
*et mention « lu et approuvé »)*

L'utilisateur ou son représentant
*(NOM Prénom, signature*
*et mention « lu et approuvé »)*

***Merci de parapher les deux pages suivantes et renvoyer les 4 pages au secrétariat.***

*Les organisateurs demandent à chaque utilisateur de respecter les conditions d'utilisation de la piscine adaptée. La bonne collaboration de tous est essentielle à chaque étape, afin de garantir la qualité des infrastructures.*

# Règlement de l'utilisateur

*(septembre 2025)*

**En tant qu'utilisateur :**

## 1. Je réserve préalablement une plage horaire et je m'y conforme

- Entrée autorisée uniquement avec une réservation validée et en possession d'un QRcode personnel valable.
- Respecter la plage horaire réservée (ne pas anticiper ou décaler l'utilisation des vestiaires et de la piscine) et le nombre de personnes prévues.
- Pas de remboursement en cas de désistement. Remboursement éventuellement possible en cas de force majeure à discuter avec le secrétariat.

## 2. J'utilise le parking de manière responsable

- Vitesse de max 5 km/h entre la voirie et la place de parking.
- Utiliser les places réservées à Hocus Pocus et pas les autres places des propriétés voisines. Si pas de place libre, utilisation des places en voirie moyennant disque (lundi au vendredi de 9h à 18h) sauf si carte PMR.
- Libérer les places immédiatement après la séance piscine.

## 3. Je laisse certaines affaires dans le hall d'entrée

- Chaussures à ranger dans les casiers prévus à cet effet dans le hall d'entrée.
- Buggy et voiturette à ranger dans les vestiaires ou dans le hall, mais en aucun cas au-delà des vestiaires (pas dans l'espace douche et bassin).
- Ne pas empêcher la fermeture et le bon fonctionnement de la porte d'entrée.
- Bon usage de la fontaine à eau mise à disposition.

## 4. J'accède à un vestiaire

- L'heure d'accès au vestiaire est définie par la convention.
- Chaussures interdites !
- Vêtements et effets personnels à ranger dans les casiers prévus à cet effet.
- Utilisation du lève-personne et des tables de change selon les instructions affichées et sous la responsabilité exclusive des utilisateurs.
- Avant de quitter le vestiaire :
  - Nettoyer les éventuelles salissures et racler l'excédent d'eau au sol et sur les tables de change.
  - Mettre les sangles/hamacs à sécher sur les crochets après utilisation.
  - Replacer le moteur du lève-personne en position de charge (voir aussi point 8).
  - Les langes doivent être évacués par chaque utilisateur. Des sacs poubelles sont à disposition dans les vestiaires en cas de nécessité.

## 5. J'utilise le cabinet de toilette de manière responsable

- Tirer la chasse et nettoyer la cuvette si nécessaire après usage.
- Nettoyer les éventuelles salissures et racler l'excédent d'eau au sol avant de quitter le local.
- Déverrouiller les deux portes en quittant le local.

## 6. J'utilise la douche de manière appropriée

- Obligation de se rincer entièrement avant d'aller au bassin afin d'assurer une bonne qualité de l'eau de baignade.
- Désinfecter les pieds avec la douchette prévue à cet effet à l'entrée du bassin.
- En sortie de baignade, limiter la durée de la douche afin d'économiser l'eau et l'énergie. L'éventuel lavage des cheveux doit être réservé aux personnes en situation de handicap et pas aux accompagnants.
- Veiller à éteindre complètement les douches en quittant la pièce.

7. **Lors du moment magique de la baignade, je respecte les conditions suivantes**
   - Pour une question d'hygiène, le port du bonnet est obligatoire pour tous les usagers.
   - Seuls les maillots et les tenues spécifiques pour la piscine sont autorisés.
   - Lange piscine et maillot adapté obligatoires en cas d'incontinence.
   - Ne pas courir le long des plages ni plonger vu la profondeur limitée.
   - Maintenir la porte d'issue de secours fermée.
   - Interdiction d'accéder dans le local technique et d'utiliser l'escalier donnant au local de rangement.
   - Éteindre les animations eau/lumière/son en quittant le bassin.
   - Ranger le matériel mis à disposition (frites, planches, jeux d'eau…) aux endroits prévus à cet effet.

8. **J'utilise correctement le lève-personnes et le matériel technique**
   - Ne pas manipuler les raccordements électriques des appareils.
   - Ne pas modifier les thermostats des radiateurs.
   - Utiliser le matériel technique (table de change, chaise roulante, …) à son strict usage prévu à cet effet.

9. **J'adopte un comportement prudent et respectueux**
   - Pas de comportement dangereux ou à risque (plongeon, …) !
   - Utilisation paisible de l'infrastructure et respectueuses des autres usagers.
   - La consommation de nourriture et de boissons (autre que de l'eau) n'est pas autorisée dans les locaux.

10. **Chaque usager accède à la piscine sous sa propre responsabilité**

L'asbl Hocus Pocus La Hulpe ne met pas de maître-nageur à la disposition des usagers (étant donné la vocation thérapeutique du bassin) et décline toute responsabilité, notamment :

- en cas de vol, dans les casiers, vestiaires ainsi que dans l'ensemble de l'infrastructure et ses espaces extérieurs ;
- en cas d'accident dû à l'imprudence des usagers ;
- en cas d'accident dû au non-respect du présent « Règlement de l'utilisateur » par les usagers ainsi que pour tout usage non conforme de ses installations tel que stipulé dans ledit règlement ;
- en cas accidents survenant sur et aux abords des parkings ;
- quant aux complications médicales liées à l'état de santé des usagers du fait de l'utilisation de son infrastructure ;
- lorsqu'un usager décide d'utiliser l'infrastructure et les installations sans le nombre minimum de personnes accompagnantes défini par la convention.

Chaque usager est civilement responsable des dommages causés aux personnes et aux biens meubles et immeubles du fait de sa faute, négligence ou imprudence.
Les dommages causés ou les comportements inappropriés peuvent justifier, le cas échéant, une exclusion temporaire ou définitive de l'infrastructure.

**11. Chauffage et économie d'énergie.**

En fin de séance, éteindre toutes les lumières dans et autour du bassin, ainsi que toutes les animations aquatiques et s'assurer que les portes des vestiaires soient fermées pendant et après la séance.
La porte d'entrée automatique ne peut être bloquée en position ouverte.

**12. Accès des gestionnaires**

Les gestionnaires de l'infrastructure ou techniciens conservent un droit d'accès aux locaux pour différentes raisons durant l'occupation (entretien technique, contrôle qualité de l'eau ou autre).

**13. Vidéo-vigilance**

Une caméra est installée dans le local du bassin et une deuxième dans le hall d'entrée. Les images prises par celles-ci ne seront visionnées qu'en cas de nécessité (accident, dégât à l'infrastructure,…) et ne sont conservées que durant une courte durée, dans le respect du RGPD disponible sur le site internet.

**Le fait de réserver une plage horaire et d'utiliser la piscine Hocus Pocus implique automatiquement l'acceptation et le respect effectif du présent règlement de l'utilisateur par tous les usagers.**

## Merci pour votre coopération et votre confiance !